



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val de Marne)

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 4 AVRIL 2014**

CONSEIL D'INSTALLATION

--==--==--

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 35
L'an deux mil
quatorze

L'an deux mil quatorze le 4 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués par écrit à domicile le 31 mars 2014, conformément aux articles L. 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville- rue Maurepas, sous les Présidences successives de :

- **Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire sortant** (*Appel nominal, installation des conseillers municipaux*) ;
- **Monsieur André MARTINS, doyen d'âge** (*Désignation du secrétaire de séance, Election du Maire*) ;
- **Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire** (*Fixation du nombre d'Adjoints, Election des Adjoints*) ;

Monsieur Richard DELL'AGNOLA, après ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS :

M. MARTINS – Mmes BARBIER – GERMAIN – MM. CAUSSIGNAC – GRINDEL – Mme DURAND-DELOBEL – M. DELL'AGNOLA – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. BEUCHER – Mme JOSSIC – MM. SEGURA – CAZAUBON – Mmes HAMADA-LARKEY – DONA – TORCHEUX – M. LARDE – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMOND – GHAZLI – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes LEURIN – DELL'AGNOLA – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M. TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : Aucun

Avant de procéder à l'installation des Conseillers Municipaux, Monsieur Richard DELL'AGNOLA rappelle les résultats de l'élection du 30 mars 2014 :

- nombre d'électeurs inscrits : 16 518
- nombre de votants : 9 723
- nombre de suffrages exprimés : 9 529

Ont obtenu :

- Liste «Pour les Thiaisais» menée par Philippe PATRY : 1 325 voix, soit 2 élus.
- Liste «Au cœur de Thiais avec vous» menée par Bruno TRAN : 3 273 voix, soit 6 élus.
- Liste «Ensemble pour Thiais» menée par Richard DELL'AGNOLA : 4 931 voix, soit 27 élus.

Monsieur Richard DELL'AGNOLA déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction, et donne lecture du tableau des conseillers, dont l'ordre est fixé par liste selon le plus grand nombre de voix obtenu et au sein de chaque liste par priorité d'âge, soit :

NOM	Prénom
MARTINS	André
BARBIER	Gilberte
GERMAIN	Chantal
CAUSSIGNAC	Daniel
GRINDEL	Alain
DURAND-DELOBEL	Josée
DELL'AGNOLA	Richard
BOCHEUX	Thérèse
DUTEIL	Sylvie
BEUCHER	Daniel
JOSSIC	Dominique
SEGURA	Pierre
CAZAUBON	Michel
HAMADA	Katarzyna
DONA	Sylvie
TORCHEUX	Guylaine
LARDE	Fabrice
ZITI	Aziza
HADDAD	Louise
BOMPARD	Olivier
ALEZRA	Maurice
DUMOND	Frédéric
GHAZLI	Mourad
BOUMOULA	Hadi
CHARLEUX	Cyril
LEURIN	Virginie
DELL'AGNOLA	Lauren
TOULZA	Véronique
TRAN	Bruno
DE FREITAS	José
GUETTA	Isabelle
TOLLERON	Pascal
BURTEAUX	Nathalie
PATRY	Philippe
LE SOUFFACHE	Laurence

Monsieur le Maire indique que l'ordre du tableau sera modifié après l'élection du Maire et des Adjoints, conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1er alinéa de l'article L 2122-8 du CGCT « *La séance durant laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal* ».

Monsieur le Maire invite donc M. André MARTINS, en sa qualité de doyen d'âge des conseillers, à prendre la Présidence de la séance.

Sous la présidence de Monsieur André MARTINS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil a été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme **Gilberte BARBIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 1- ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence du doyen de séance M. MARTINS, qui expose :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est donné préalablement lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les conditions dans lesquelles sont élus le Maire et les Adjoints :

ARTICLE L. 2122-4 « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus* »

ARTICLE L. 2122-7 « *Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

ARTICLE L. 2122-10 – alinéa 1 « *Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal* ».

Le Président de séance propose de désigner parmi les 2 conseillers les plus jeunes d'âge, les personnes qui occuperont les fonctions de scrutateurs, soit Mme Virginie LEURIN et M. Cyril CHARLEUX

Le Président de séance demande aux conseillers municipaux de faire part de leur candidature.

M. Richard DELL'AGNOLA déclare sa candidature aux fonctions de Maire.

Le président de séance déclare le scrutin ouvert et rappelle la candidature présentée par M. DELL'AGNOLA.

Le Secrétaire de séance, Madame BARBIER, invite les conseillers à l'appel de leur nom, à déposer leur bulletin fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Il est alors procédé au vote.

Les bulletins sont ensuite dépouillés par les 2 scrutateurs désignés.

Le Président de séance communique les résultats de l'élection:

- Nombre de présents : 35
- Nombre de pouvoirs : aucun
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

M. Richard DELL'AGNOLA ayant obtenu 27 voix, soit la majorité absolue, est proclamé Maire.

Le Président de séance invite le Maire nouvellement élu, qui prend immédiatement ses fonctions, à bien vouloir prendre la Présidence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : *Je vous remercie pour votre confiance, et je remercie également les Thiaisaisiens pour leur confiance renouvelée, cette confiance qui n'a jamais manqué. C'est un socle solide, fidèle, indéfectible, qui s'est manifesté et mobilisé, en notre faveur, comme à chaque fois, avec assurance et détermination. Je voulais les en remercier. Nous sommes aujourd'hui après l'élection, l'échéance est passée, et nous devons maintenant aller à l'essentiel, et l'essentiel est ce que les Thiaisaisiens attendent, ce qu'ils ont toujours attendu d'ailleurs. Aller à l'essentiel, c'est rassembler le plus grand nombre sur des projets fédérateurs, c'est de permettre à tous de se retrouver à travers l'action du Conseil Municipal, réuni ce soir. Je souhaitais ici, saluer les élus, saluer tous les nouveaux qui sont installés en leur disant que l'objectif qui doit être le leur, c'est le service public et c'est l'intérêt général, c'est ce qui doit en tous les cas nous guider, les uns et les autres. Nous avons un devoir vis-à-vis des Thiaisaisiens, c'est de respecter la mission qui est la nôtre, c'est de développer des projets qui soient compris et acceptés par tous, c'est d'avoir un lien particulier comme nous l'avons dans cette Ville avec les Thiaisaisiens, c'est aussi de mettre en œuvre des projets pour assurer la mutation de la Ville, mutation qui est celle que les Thiaisaisiens attendent, c'est-à-dire la maîtrise de l'urbanisme, un pilotage des finances avec une fiscalité basse, et une volonté de rassembler le plus grand nombre autour de nous, sans exclusive. Notre devoir, c'est de travailler pour tous. Je suis sûr que nous avons, les uns et les autres, tout le Conseil Municipal, à cœur de bien travailler. Je vous remercie.*

Monsieur TRAN demande la parole.

Monsieur le Maire : *Je donnerai la parole après la séance si vous souhaitez faire une déclaration. Cette séance se fait en général sans débat, vous pourrez vous exprimer si vous le souhaitez, après que nous ayons épuisé l'ordre du jour et avant la fin de la séance.*

Point n° 2- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur le Maire, qui expose :

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée délibérante ;

Le nombre de Conseillers Municipaux à Thiais est légalement fixé à 35 membres.

Le nombre maximum d'Adjoints désignés peut donc être fixé à 10.

M. le Maire propose de fixer le nombre des Adjoints à 10.

Résultat du vote : A LA MAJORITE,

Par 27 voix POUR : M. MARTINS – Mmes BARBIER – GERMAIN – MM. CAUSSIGNAC – GRINDEL – Mme DURAND-DELOBEL – M. DELL'AGNOLA – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. BEUCHER – Mme JOSSIC – MM. SEGURA – CAZAUBON – Mmes HAMADA-LARKEY – DONA – TORCHEUX – M. LARDE – Mmes ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMOND – GHAZLI – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes LEURIN – DELL'AGNOLA –

Par 8 voix ABSTENTION : Mme TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – Mme GUETTA – M. TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

Point n° 3- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L.2122-7-2 du CGCT « *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. L'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe au sein de chaque liste ne peut être supérieur à un* ».

« *Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* ».

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-1 du CGCT « *les adjoints prennent rang selon l'ordre de présentation de la liste* ».

M. le Maire demande quelles sont les listes souhaitant se porter candidates.

M. le Maire déclare candidats les conseillers figurant sur la liste présentée par M. Richard DELL'AGNOLA, soit dans l'ordre de présentation :

- Monsieur Daniel BEUCHER
- Madame Dominique JOSSIC
- Monsieur Michel CAZAUBON
- Madame Josée DURAND-DELOBEL
- Monsieur Fabrice LARDE
- Madame Guylaine TORCHEUX
- Monsieur Alain GRINDEL
- Madame Katarzyna HAMADA-LARKEY
- Monsieur Mourad GHAZLI
- Madame Chantal GERMAIN

Monsieur le Maire demande s'il y a une autre liste qui souhaite se présenter.

M. le Maire déclare le scrutin ouvert et invite les membres du Conseil à déposer leur bulletin dans l'urne, à l'appel de leur nom.

Il est alors procédé au vote.

Les bulletins sont ensuite dépouillés par les 2 scrutateurs désignés.

Monsieur le Maire communique les résultats de l'élection:

- Nombre de présents : 35
- Nombre de pouvoirs : aucun
- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

La liste présentée par M. Richard DELL'AGNOLA ayant obtenu 27 voix, soit la majorité absolue, sont donc élus Adjoints au Maire :

- 1^{er} : Monsieur Daniel BEUCHER
- 2^{ème} : Madame Dominique JOSSIC
- 3^{ème} : Monsieur Michel CAZAUBON
- 4^{ème} : Madame Josée DURAND-DELOBEL
- 5^{ème} : Monsieur Fabrice LARDE
- 6^{ème} : Madame Guylaine TORCHEUX
- 7^{ème} : Monsieur Alain GRINDEL
- 8^{ème} : Madame Katarzyna HAMADA-LARKEY
- 9^{ème} : Monsieur Mourad GHAZLI
- 10^{ème} : Madame Chantal GERMAIN

Monsieur le Maire invite les Adjoints nouvellement élus, à prendre place à ses côtés à la table réservée aux Maire et Adjoints.

Monsieur le Maire invite M. TRAN à prendre la parole.

Monsieur TRAN : *Je voulais juste dire quelques mots. Bien entendu, en premier lieu, nous avons pris acte du choix des Thiaisaisiens et de la reconduction de l'équipe sortante, et je tiens surtout, ce soir, au nom des six élus de notre groupe, à remercier tous les Thiaisaisiens. Ils sont un sur trois à nous avoir accordé leur confiance en intégrant à notre démarche d'ouverture « Au Cœur de Thiais », cette démarche qui consiste tout simplement, loin des querelles partisans, à préserver le Thiais que nous aimons et auquel nous sommes attachés. L'ordre du jour de ce soir consistait essentiellement à élire le Maire et ses Adjoints, c'est un processus sans surprise dont nous connaissions bien évidemment par avance les résultats. Aussi, par pragmatisme et efficacité, et pour respecter le choix des Thiaisaisiens, nous n'avons présenté aucun candidat. Toutefois, ce pragmatisme républicain n'enlève en rien notre détermination. Tout au long de ces six années, nous serons vigilants dans la défense et le développement du Thiais que nous aimons, et nous resterons en cohérence avec le programme que nous avons proposé aux Thiaisaisiens. Nous adopterons bien entendu une attitude constructive, mais notre vigilance sera guidée par notre responsabilité collective à défendre et promouvoir les meilleures décisions pour les Thiaisaisiens, et nous serons au sein de notre Conseil Municipal, les porte-voix des nombreux Thiaisaisiens qui nous ont fait confiance.*

Monsieur le Maire remercie M. TRAN de son intervention.

Monsieur PATRY souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire l'invite à prendre la parole.

Monsieur PATRY : *Je voulais saluer de façon républicaine votre victoire. Elus par 1 325 voix, pour défendre un programme qui n'est pas le vôtre : Ville solidaire, Ville protectrice, Ville dynamique, Ville tournée vers l'avenir, Ville écologiquement responsable, Ville participative, conviviale et ouverte à la culture. Ce sera la ligne sur laquelle nous serons, Laurence LE SOUFFACHE et moi-même, fidèles, et ce tout au long de notre mandat. En cela, nous serons fidèles aux électeurs qui nous ont apporté leurs voix, il ne suffira pas de reconduire l'action municipale passée, pour servir les Thiaisaisiens, nous serons là au quotidien pour le rappeler et l'aiguillonner au sein de cette Assemblée Municipale.*

Monsieur le Maire remercie M. PATRY de son intervention.

Monsieur le Maire informe des prochaines dates de Conseil Municipal et de réunions des Commissions Municipales :

- *Jeudi 10 avril à 21h : Conseil Municipal (Désignations des élus dans les différentes commissions et organismes)*
- *Mardi 22 avril à 21h : Conseil Municipal (Débat d'orientation budgétaire)*
- *Mardi 29 avril à 21h : Conseil Municipal (Budget 2014)*
- *Installation des Commissions Municipales : mercredi 16 et jeudi 17 avril à partir de 18h ;*
- *Commission des Finances (présentation du DOB) : jeudi 17 avril à 21h ;*
- *Commission des Finances (présentation du Budget) : vendredi 25 avril à 21h ;*

Monsieur le Maire indique que la convocation accompagnée de l'ordre du jour et du dossier concernant le prochain Conseil Municipal fixé au jeudi 10 avril, est remise en séance à chacun des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire remet les insignes à chacun des Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 40.

Le Président de séance
Doyen d'âge,

André MARTINS

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Gilberte BARBIER

Richard DELL'AGNOLA